

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Sikaflex®-220+

Version
1.2Date de révision:
12/20/2016Numéro de la FDS:
000000603450**SECTION 1. IDENTIFICATION**

Nom du produit : Sikaflex®-220+

Détails concernant le fabricant ou le fournisseur

Nom de la compagnie : Sika Canada Inc.
601, avenue Delmar
Pointe-Claire, QC H9R 4A9
Canada
www.sika.ca

Téléphone : (514) 697-2610 / 1 (800) 933-7452

Fac-similé : (514) 694-2792

Adresse courriel de Services
Santé et Sécurité : ehs@ca.sika.comNuméro de téléphone en cas
d'urgence : CANUTEC (frais virés) (613) 996-6666 (24 hours)**Utilisation recommandée du produit chimique et restrictions d'utilisation**

Pour plus d'informations, se référer à la fiche technique du produit.

SECTION 2. IDENTIFICATION DES DANGERS**Classification SGH**Sensibilisation des voies
respiratoires : Catégorie 1

Sensibilisation de la peau : Catégorie 1

Toxicité systémique sur un
organe cible précis - exposi-
tion répétée (Inhalation) : Catégorie 1 (Système nerveux central)**Éléments étiquette SGH**

Pictogrammes de danger :



Mot indicateur : Danger



Version
1.2

Date de révision:
12/20/2016

Numéro de la FDS:
000000603450

- Déclarations sur les risques : H317 Peut provoquer une allergie cutanée.
H334 Peut provoquer des symptômes allergiques ou d'asthme ou des difficultés respiratoires par inhalation.
H372 Risque avéré d'effets graves pour les organes (Système nerveux central) à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée en cas d'inhalation.
- Déclarations sur la sécurité : **Prévention:**
P260 Ne pas respirer les poussières/ fumées/ gaz/ brouillard/ vapeurs/ aérosols.
P264 Se laver à fond la peau après avoir manipulé.
P270 Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit.
P272 Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail.
P280 Porter des gants de protection.
P284 En cas d'une aération inadéquate, utiliser un équipement de protection des voies respiratoires.
Intervention:
P302 + P352 CONTACT AVEC LA PEAU : Laver avec beaucoup d'eau.
P304 + P340 EN CAS D'INHALATION : Transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer.
P333 + P313 En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: Consulter un médecin.
P342 + P311 En cas de symptômes respiratoires: Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.
P362 + P364 Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.
Élimination:
P501 Eliminer le contenu/ le conteneur dans une installation d'élimination des déchets agréée.
- Attention : Des rapports ont associé qu'une exposition répétée et prolongée à certains produits chimiques présents dans ce produit peut causer des dommages permanents au cerveau, au foie, aux reins et au système nerveux central. Un mauvais usage à des concentrations délibérées et l'inhalation des vapeurs peuvent être nocifs ou mortels.

Autres dangers

Inconnu.

Renseignements supplémentaires

Si le produit est sous forme liquide ou de pâte, les dangers pour la santé énumérés liés à la poussière ne sont pas considérés comme importants. Cependant, le produit peut contenir des substances qui pourraient être des risques potentiels si elles se retrouvent dans l'air, en raison de meulage, le ponçage ou d'autres procédés abrasifs.



Version
1.2

Date de révision:
12/20/2016

Numéro de la FDS:
000000603450

SECTION 3. COMPOSITION/INFORMATION SUR LES COMPOSANTS

Composants dangereux

Nom Chimique	No. CAS	Concentration (% w/w)
solvant Stoddard	8052-41-3	$\geq 1 - < 2$
homopolymère 1,6-diisocyanate d'hexaméthylène	28182-81-2	$\geq 0 - < 1$
4,4'-diisocyanate de diphenylméthane	101-68-8	$\geq 0 - < 1$
isocyanate de 3-isocyanatométhyl-3,5-triméthylcyclohexyle	4098-71-9	$\geq 0 - < 1$

SECTION 4. PREMIERS SOINS

- Conseils généraux : S'éloigner de la zone dangereuse.
Consulter un médecin.
Montrer cette fiche technique signalétique au médecin en consultation.
- En cas d'inhalation : Amener la victime à l'air libre.
Consulter un médecin après toute exposition importante.
- En cas de contact avec la peau : Ôter immédiatement les vêtements et les chaussures contaminés.
Laver au savon avec une grande quantité d'eau.
Si les symptômes persistent, consulter un médecin.
- En cas de contact avec les yeux : Retirez les lentilles de contact.
Maintenir l'oeil bien ouvert pendant le rinçage.
Si l'irritation oculaire persiste, consulter un médecin spécialiste.
- En cas d'ingestion : Se rincer la bouche à l'eau puis boire beaucoup d'eau.
Ne pas faire vomir sans l'avis d'un médecin.
Ne pas faire boire de lait ou de boissons alcoolisées.
Ne jamais rien faire avaler à une personne inconsciente.
Appeler un médecin.
- Symptômes et effets les plus importants, aigus et différés : effets sensibilisants
Apparence asthmatique
Réactions allergiques
Pour plus de détails sur les conséquences en termes de santé et les symptômes, reportez-vous à la section 11.
Peut provoquer une allergie cutanée.
Peut provoquer des symptômes allergiques ou d'asthme ou des difficultés respiratoires par inhalation.
Risque avéré d'effets graves en cas d'expositions répétées ou prolongées par inhalation.
- Avis aux médecins : Traiter de façon symptomatique.



Version
1.2

Date de révision:
12/20/2016

Numéro de la FDS:
000000603450

SECTION 5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

- Moyen d'extinction approprié : Utiliser des moyens d'extinction appropriés aux conditions locales et à l'environnement immédiat.
- Autres informations : Recueillir séparément l'eau d'extinction contaminée, ne pas la rejeter dans les canalisations.
Les résidus d'incendie et l'eau d'extinction contaminée doivent être éliminés conformément à la réglementation locale en vigueur.
- Équipement de protection spécial pour les pompiers : En cas d'incendie, porter un appareil respiratoire autonome.

SECTION 6. MESURES À PRENDRE EN CAS DE DÉVERSEMENT ACCIDENTEL

- Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence : Utiliser un équipement de protection personnelle.
Refusez l'accès aux personnes non protégées.
- Précautions pour la protection de l'environnement : Ne pas déverser dans des eaux de surface ou dans les égouts.
En cas de pollution de cours d'eau, lacs ou égouts, informer les autorités compétentes conformément aux dispositions locales.
Prévenir les autorités locales si des fuites significatives ne peuvent pas être contenues.
- Méthodes et matières pour le confinement et le nettoyage : Enlever avec un absorbant inerte (sable, gel de silice, agglomérant pour acide, agglomérant universel, sciure).
Conserver dans des récipients adaptés et fermés pour l'élimination.

SECTION 7. MANIPULATION ET ENTREPOSAGE

- Indications pour la protection contre l'incendie et l'explosion : Mesures préventives habituelles pour la protection contre l'incendie.
- Conseils pour une manipulation sans danger : Éviter de dépasser les valeurs limites d'exposition professionnelle (voir le chapitre 8).
Éviter tout contact avec les yeux, la peau ou les vêtements.
Équipement de protection individuelle, voir la section 8.
Les personnes qui ont souffert de problèmes de sensibilisation de la peau ou d'asthme, d'allergies, de maladies respiratoires chroniques ou répétées ne devraient jamais être employées lors d'opérations dans lesquelles ce mélange est utilisé.
Ne pas manger, fumer ou boire dans la zone où se fait l'application.
Suivez les mesures d'hygiène standards lors de la manipula-



Version
1.2

Date de révision:
12/20/2016

Numéro de la FDS:
000000603450

tion des produits chimiques.

Conditions de stockage
sures

: Tenir le récipient bien fermé dans un endroit sec et bien aéré.
Conserver conformément à la réglementation locale.

SECTION 8. MESURES DE CONTRÔLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

Composants avec valeurs limites d'exposition professionnelle

Composants	No. CAS	Type de valeur (Type d'exposition)	Paramètres de contrôle / Concentration admissible	Base
solvant Stoddard	8052-41-3	TWA	100 ppm 572 mg/m ³	CA AB OEL
		TWA	290 mg/m ³	CA BC OEL
		STEL	580 mg/m ³	CA BC OEL
		VEMP	100 ppm 525 mg/m ³	CA QC OEL
		LMPT	525 mg/m ³	CA ON OEL
		TWA	100 ppm	ACGIH

Mesures d'ordre technique

: L'utilisation d'une ventilation adéquate devrait suffire pour limiter l'exposition des travailleurs aux contaminants atmosphériques. Si l'utilisation de ce produit génère de la poussière, des émanations, des gaz, des vapeurs ou une suspension dans l'atmosphère de gouttelettes microscopiques, utilisez une enceinte d'isolement, un système de ventilation par aspiration à la source ou toute autre mesure d'ingénierie convenable pour limiter l'exposition des travailleurs aux limites obligatoires de dose.

Équipement de protection individuelle

Protection respiratoire

: Porter un appareil de protection respiratoire muni d'un purificateur d'air ou à adduction d'air approuvée par NIOSH, parfaitement ajusté et conforme à une norme en vigueur si une évaluation du risque indique que cela est nécessaire.

La classe de filtre de l'appareil respiratoire doit convenir à la concentration maximale prévue du contaminant (gaz/vapeur/aérosols/particules) pouvant se dégager lors de la manipulation du produit. Si cette concentration est dépassée, utiliser un appareil autonome de protection respiratoire.

Protection des mains

Remarques

: Si une évaluation des risques en indique la nécessité, des gants résistants aux produits chimiques conformes aux normes et règles approuvées doivent être portés en tout temps lorsqu'on manipule les produits chimiques.

Protection des yeux

: Si une évaluation des risques en indique la nécessité, des



Version
1.2

Date de révision:
12/20/2016

Numéro de la FDS:
000000603450

	lunettes protectrices conformes aux normes et règles approuvées doivent être portées.
Protection de la peau et du corps	: Choisir un protecteur corporel selon son type, la concentration et les quantités de substances dangereuses, et les spécificités du poste de travail.
Mesures d'hygiène	: Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Se laver les mains avant les pauses et immédiatement après la manipulation du produit. Enlever les vêtements contaminés et l'équipement de protection avant d'entrer dans les zones à manger. Se laver à fond après manipulation.

SECTION 9. PROPRIETES PHYSIQUES ET CHIMIQUES

Aspect	: pâte
Couleur	: noir
Odeur	: très faible
Seuil de l'odeur	: Donnée non disponible
pH	: Donnée non disponible
Point/intervalle de fusion / Point de congélation	: Donnée non disponible
Point/intervalle d'ébullition	: Donnée non disponible
Point d'éclair	: Sans objet
Taux d'évaporation	: Donnée non disponible
Inflammabilité (solide, gaz)	: Donnée non disponible
Limite d'explosivité, supérieure	: Donnée non disponible
Limite d'explosivité, inférieure	: Donnée non disponible
Pression de vapeur	: 0.01 hPa (0.01 mmHg)
Densité de vapeur relative	: Donnée non disponible
Densité	: 1.19 g/cm3 (20 °C (68 °F) ())
Solubilité	
Solubilité dans l'eau	: insoluble
Coefficient de partage (n-	: Donnée non disponible



Version
1.2

Date de révision:
12/20/2016

Numéro de la FDS:
000000603450

octanol/eau)

Température d'auto-inflammation : Donnée non disponible

Température de décomposition : Donnée non disponible

Viscosité

Viscosité, dynamique : Donnée non disponible

Viscosité, cinématique : > 20.5 mm²/s (40 °C)

Propriétés explosives : Donnée non disponible

poids moléculaire : Donnée non disponible

SECTION 10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

Réactivité : Pas de réactions dangereuses connues dans les conditions normales d'utilisation.

Stabilité chimique : Ce produit est chimiquement stable.

Possibilité de réactions dangereuses : Stable dans les conditions recommandées de stockage.

Conditions à éviter : Donnée non disponible

Produits incompatibles : Donnée non disponible

Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les indications.

SECTION 11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

Toxicité aiguë

Non répertorié selon les informations disponibles.

Produit:

Toxicité aiguë par inhalation : Estimation de la toxicité aiguë: > 10 mg/l
Durée d'exposition: 4 h
Atmosphère d'essai: poussières/brouillard
Méthode: Méthode de calcul

Composants:

homopolymère 1,6-diisocyanate d'hexaméthylène:

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 orale (Rat): > 2,500 mg/kg

Toxicité aiguë par inhalation : Estimation de la toxicité aiguë: 1.5 mg/l
Atmosphère d'essai: poussières/brouillard
Méthode: Jugement d'expert



Version

1.2

Date de révision:

12/20/2016

Numéro de la FDS:

00000603450

Toxicité cutanée aiguë : DL50 épidermique (Rat): > 2,000 mg/kg

4,4'-diisocyanate de diphenylméthane:

Toxicité aiguë par inhalation : Estimation de la toxicité aiguë: 1.5 mg/l
Atmosphère d'essai: poussières/brouillard
Méthode: Jugement d'expert

isocyanate de 3-isocyanatométhyl-3,5,5-triméthylcyclohexyle:

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 orale (Rat): 4,814 mg/kg

Toxicité aiguë par inhalation : CL50 (Rat): 0.031 mg/l
Durée d'exposition: 4 h
Atmosphère d'essai: poussières/brouillard

Toxicité cutanée aiguë : DL50 épidermique (Rat): > 7,000 mg/kg

Corrosion et/ou irritation de la peau

Non répertorié selon les informations disponibles.

Lésion/irritation grave des yeux

Non répertorié selon les informations disponibles.

Sensibilisation cutanée ou respiratoire

Sensibilisation de la peau: Peut provoquer une allergie cutanée.

Sensibilisation des voies respiratoires: Peut provoquer des symptômes allergiques ou d'asthme ou des difficultés respiratoires par inhalation.

Mutagénicité de la cellule germinale

Non répertorié selon les informations disponibles.

Cancérogénicité

Non répertorié selon les informations disponibles.

IARC

Groupe 2B : Peut-être cancérogènes pour l'homme

Noir de carbone amorphe 1333-86-4

NTP

Sans objet

Toxicité pour la reproduction

Non répertorié selon les informations disponibles.

STOT - exposition unique

Non répertorié selon les informations disponibles.

STOT - exposition répétée

Risque avéré d'effets graves pour les organes (Système nerveux central) à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée en cas d'inhalation.

Toxicité par aspiration

Non répertorié selon les informations disponibles.



Version
1.2

Date de révision:
12/20/2016

Numéro de la FDS:
000000603450

SECTION 12. INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

Écotoxicité

Donnée non disponible

Persistance et dégradabilité

Donnée non disponible

Potentiel bioaccumulatif

Donnée non disponible

Mobilité dans le sol

Donnée non disponible

Autres effets néfastes

Produit:

Information écologique supplémentaire : Ne pas jeter les résidus à l'égout; ne se débarrasser de ce produit et de son récipient qu'en prenant toutes les précautions d'usage.
Évitez la dispersion des matériaux déversés, ainsi que leur écoulement et tout contact avec le sol, les cours d'eau, les égouts et ces conduits d'évacuation.

SECTION 13. CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

Méthodes d'élimination

Déchets de résidus : La mise au rebut de ce produit, des solutions et des sous-produits devra en permanence respecter les exigences légales en matière de protection de l'environnement et de mise au rebut des déchets ainsi que les exigences de toutes les autorités locales.

Emballages contaminés : Les contenants vides doivent être acheminés vers une installation certifiée de traitement des déchets en vue de leur élimination ou recyclage.

SECTION 14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

Réglementation nationale

TMD (route/train)

Marchandise non dangereuse

Réglementations internationales

IATA-DGR

Marchandise non dangereuse

Code IMDG

Marchandise non dangereuse

Transport en vrac en vertu de l'Annexe II des règles MARPOL 73/78 et du code IBC



Version
1.2

Date de révision:
12/20/2016

Numéro de la FDS:
00000603450

Non applicable pour le produit tel qu'il est fourni.

SECTION 15. INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

Liste canadiennes

Aucune substance n'est assujettie à une déclaration de nouvelle activité importante.

SECTION 16. AUTRES INFORMATIONS

Date de révision : 12/20/2016

Préparé par : R & D de Sika Canada Inc.

Avis au lecteur:

Les renseignements contenus dans la fiche signalétique s'appliquent seulement au produit particulier de Sika Canada, identifié et décrit aux présentes. Ces renseignements ne sont pas destinés à traiter, ni ne traitent l'utilisation ou l'application du produit identifié de Sika, en combinaison avec aucun autre matériel, produit ou processus. Tous les renseignements énoncés aux présentes sont fondés sur les données techniques relatives au produit identifié, que Sika croit fiables à la date des présentes. Avant d'utiliser un produit quelconque de Sika, l'utilisateur doit toujours lire et suivre les avertissements et instructions de la plus récente fiche technique du produit, l'étiquette du produit et la fiche signalétique du produit particulier de Sika, disponibles sur notre site Internet et/ou au numéro de téléphone ci-inclus.

SIKA N'OFFRE AUCUNE GARANTIE EXPRESSE OU IMPLICITE, NI N'ASSUME AUCUNE RESPONSABILITÉ DÉCOULANT DESDITS RENSEIGNEMENTS OU DE LEUR UTILISATION. SIKA NE PEUT ÊTRE TENUE RESPONSABLE DES DOMMAGES PARTICULIERS OU CONSÉCUTIFS EN VERTU DE QUELQUE THÉORIE JURIDIQUE QUE CE SOIT. SIKA DÉCLINE ÉGALEMENT TOUTE RESPONSABILITÉ QUANT À L'UTILISATION DE CE PRODUIT D'UNE MANIÈRE QUI VIOLE UN QUELCONQUE BREVET OU QUI CONTREVIENT AUX DROITS DE PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE DES TIERS.

Toutes les ventes de produits Sika sont sous réserve de ses modalités de vente courantes disponibles sur le site Internet www.sika.ca ou en téléphonant au 514-697-2610.

Texte complet d'autres abréviations

ADR	Accord européen relatif au transport international des marchandises Dangereuses par Route
CAS	Chemical Abstracts Service
DNEL	Derived no-effect level
EC50	Half maximal effective concentration
GHS	Globally Harmonized System
IATA	International Air Transport Association
IMDG	International Maritime Code for Dangerous Goods
LD50	Median lethal dosis (the amount of a material, given all at once, which causes the death of 50% (one half) of a group of test animals)
LC50	Median lethal concentration (concentrations of the chemical in air that kills 50% of the test animals during the observation period)
MARPOL	International Convention for the Prevention of Pollution from Ships, 1973 as modified by the Protocol of 1978
OEL	Occupational Exposure Limit
PBT	Persistent, bioaccumulative and toxic

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Sikaflex®-220+



Version
1.2

Date de révision:
12/20/2016

Numéro de la FDS:
000000603450

PNEC
REACH

Predicted no effect concentration
Regulation (EC) No 1907/2006 of the European Parliament and of the
Council of 18 December 2006 concerning the Registration, Evaluation,
Authorisation and Restriction of Chemicals (REACH), establishing a
European Chemicals Agency

SVHC
vPvB

Substances of Very High Concern
Very persistent and very bioaccumulative

CA / 3F